

Séance du 18 octobre 2022 (13 conseillers présents)

1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

1-1 Administration Générale :

- **La convention d'assistance technique** avec le syndicat de voirie pour une période de 3 ans de début 2023 à fin 2026.
Elle doit permettre :
 - Ø De bénéficier de conseils dans les domaines :
 - des techniques de réparation de la voirie
 - de la gestion du réseau
 - du juridique sur la gestion du domaine public
 - des droits et obligations des riverains (eaux de ruissèlement, élagage...)
 - Ø D'établir un diagnostic de notre voirie
 - Ø De produire le tableau de classement des voies communales et communautaires

- **La demande de subvention** pour l'aménagement d'un terrain multisports « type city stade » auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projet 2022 « plan 5 000 équipements sportifs de proximité », du Département et de la Communauté de Communes de Gémozac.
Coût prévisionnel du projet 81 448 € HT qui devrait être subventionnable à hauteur de 80% du montant des travaux :
 - o 50 % de l'agence Nationale du Sport
 - o 20% du Département
 - o 10% de la CDC de Gémozac

1-2 Finances :

- Attribution d'une subvention de 250 € à l'association « la Boule Lidonnaise »
- Fixation du loyer du logement communal de la poste devenu vacant à 620 € / mois.

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

- Lancement du diagnostic de la station d'assainissement collectif par le syndicat EAU 17 pour déterminer si l'extension peut répondre à l'évolution de la situation capacitaire.

- La commission des finances propose d'examiner les projets suivants pour 2023 :
 - o La voirie
 - o Le City Stade
 - o La participation commune au réseau d'assainissement pluvial nord Cour du Bois
 - o La réfection toiture ardoise, isolation de la maison SNCF de la Gare
 - o La création d'une réserve incendie
 - o L'accompagnement au déploiement de la fibre sur le domaine public

